

Image not found or type unknown



remboursement des titres de transport

Par **pascaltcs**, le **17/02/2013** à **10:12**

bonjour, je suis conducteur de car et dans mes anciennes entreprises, les titres de transport de mes enfants qui utilisaient des lignes scolaire, meme si elles n'étaient pas affrétées à notre entreprise nous étaient remboursés par notre employeurs.

cela faisait-il partie de la convention car je ne trouve rien là-dessus?
merci

Par **P.M.**, le **17/02/2013** à **11:22**

Bonjour,
Si vous ne trouvez rien à la Convention Collective applicable, cela ne pouvait être qu'une règle spécifique à l'ancienne entreprise...